



Le Syndicat National de l'Administration Scolaire Universitaire et des Bibliothèques

Collèges, lycées, GRETA, EREA, rectorats, DSDEN, CIO, établissements d'enseignement supérieur, Canopé, CNED, CROUS, ONISEP, laboratoires, bibliothèques, Jeunesse et sports...

Compte-rendu de la commission nationale EPLE réunie lors de notre CAN des 19 et 20 septembre 2023

→ Pour échanger entre nous : comeple@snasub.fr

Notre réunion a abordé différents sujets d'actualité concernant notre secteur.

1 - La réforme de la voie professionnelle et la création des bureaux des entreprises (BDE) dans les lycées professionnels

Pour l'analyse globale et détaillée de la réforme, vous pouvez consulter le dossier de presse en ligne SNUEP de la voie professionnelle : <https://snuep.fr/dossiers/reforme-macron-des-lycees-pro/page/3/>



La réforme prévoit le versement d'une allocation de stage destinée aux élèves stagiaires de la voie pro. Elle devrait être versée à compter du 1^{er} janvier 2024 et concernera tous les stages de l'année scolaire 2023/2024.

Le versement de cette allocation sera assurée par l'ASP (l'agence de service de paiement) mais un travail « administratif » de préparation au paiement sera nécessaire dans les LP : recueil des IBAN, des familles ou bien des élèves, attestations parentales...

Avec la création des bureaux des entreprises et l'emploi (ou le demi) nouvellement créé, pour quel(s) personnel(s) ces nouvelles tâches ?

Une vigilance syndicale s'impose avec la création des bureaux des entreprises : il faut s'assurer qu'il y aura un poste de catégorie A pour chaque lycée professionnel puisque de nouvelles missions sont imposées au LP.

On constate effectivement des créations d'emplois mais pas forcément des titulaires donc syndicalement il nous faut donc interpeler nos directions académiques : demandes d'audience aux recteurs et rectrices, questions diverses en CSA sur le nombre d'EPLE concernés...

Dénoncer le recrutement de contractuel-le et exiger des affectations de titulaires : exiger que tous les postes vacants soient mis aux mouvements des A ou liste d'aptitude (pour rappel la loi 2019 oblige à rendre public les postes vacants).

Point de vigilance important : si nous ne sommes pas demandeurs de l'application de la réforme - que nous combattons par ailleurs avec la FSU et le SNUEP-FSU - nous ne pouvons accepter que les personnels administratifs absorbent continuellement les tâches de nouvelles missions.

2 - Les nouvelles fiches métier pour les administratifs du MENJ - La note ministérielle DGRH du 28 juillet 2023 - En ligne sur notre site national.

Pour mémoire, le SNASUB-FSU n'a pas signé le relevé de conclusion de 2021 engageant le ministère et 3 organisations syndicales : A&I-UNSA, le SGEN-CFDT et le SNALC concernant un plan pluriannuel de « revalorisation » des personnels administratifs (cf le courrier adressé au ministre de l'époque en ligne aussi sur le site).

Ces fiches peuvent constituer une tentative de « reconnaissance » professionnelle des missions et métiers existant dans notre filière, avec de nouvelles dénominations et pas des moindres : le ou la secrétaire général.e d'EPLE par exemple.

Ces nouvelles fiches sont le produit des discussions entre les OS signataires et la DGRH, discussions dont nous n'étions pas puisque non signataires du relevé en 2021.

Problématique pour nous : nouvelles fiches, nouvelles appellations, nouvelles missions, nouveaux métiers ? Et tout cela sans la paye qui va avec ! La DGRH nous paye... de mots... nouveaux ! Mais rien en 2023 pour

faire augmenter nos salaires ! L'injustice continue : nous continuons donc notre action syndicale intense pour gagner des augmentations de salaires et pour gagner 1 vrai plan de requalification des emplois, en rapport avec les besoins. Que chacun.e soit payé.e à la hauteur de ses missions et métiers !

3 - Notre secteur des laboratoires d'EPLÉ

Les camarades du secteur rédigent un bulletin pour le secteur des Labos : que le SNASUB-FSU soit identifié comme le syndicat des personnels de laboratoires ; que nos équipes académiques s'en emparent pour élargir le déploiement du syndicat dans ce secteur.

Sortie avant les congés d'automne...

Nécessité que le SNASUB-FSU participe à toutes les discussions dans les académies qui traitent des

revalorisations indemnitaires pour les personnels ITRF du MENJ.

4 - Le déploiement d'OP@LE et d'OPER@

Nous participons au niveau ministériel aux différents groupes de suivi ou de travail ministériels (en juin et octobre) sur le sujet : avec l'idée d'en rendre compte largement aux personnels et l'objectif d'y porter la voix des collègues qui galèrent avec l'outil.

Nécessité de revendiquer l'arrêt du déploiement tant que l'outil dysfonctionne. Notre comeple fera des propositions d'amendement à la motion d'actualité sur ce sujet : sur le déploiement et sur le nécessaire paiement des heures sups effectuées par les collègues en galère.

→ Pour toutes remarques : comeple@snasub.fr



→ Le site web
du SNASUB-FSU

<https://snasub.fsu.fr>



→ Le SNASUB-FSU
sur Facebook

[https://www.facebook.com/
SnasubFsuNational](https://www.facebook.com/SnasubFsuNational)



→ Le SNASUB-FSU
sur Instagram

[https://www.instagram.com/
snasub_fsu](https://www.instagram.com/snasub_fsu)



→ Le SNASUB-FSU
sur LinkedIn

[https://www.linkedin.com/
company/snasub-fsu](https://www.linkedin.com/company/snasub-fsu)

